



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général*

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dont le montant s'établit à 73 571 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* Le présent rapport est présenté en application des résolutions [2366 \(2017\)](#) et [2377 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.



I. Missions politiques spéciales

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

(73 571 400 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. On trouvera ci-après les prévisions de dépenses relatives à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, que le Conseil de sécurité, par sa résolution [2366 \(2017\)](#), a décidé de mettre en place. Il incombe à la Mission de contrôler la mise en application de deux aspects fondamentaux de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qu'ont conclu le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) en 2016, à savoir la réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP ainsi que la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection personnelle et collective, et la mise en place de programmes globaux concernant les mesures de sécurité et de protection des communautés et des associations sur les territoires.

2. Dans des lettres identiques datées du 5 juin 2017 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité ([S/2017/481](#), annexe), le Président colombien, M. Juan Manuel Santos Calderón, demandait officiellement, au nom du Gouvernement et des FARC-EP, la mise en place de cette deuxième mission avant le 10 juillet 2017. Il y soulignait qu'en fournissant un appui, la communauté internationale, et en particulier l'Organisation des Nations Unies et la mission politique spéciale qu'elle avait dépêchée en Colombie, avait joué un rôle déterminant dans le strict respect de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs et dépôt des armes. Dans une lettre datée du 9 juin 2017 adressée au Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité priait ce dernier de présenter au Conseil des recommandations initiales concernant la création de cette deuxième mission politique. Faisant suite à cette requête, le Secrétaire général, dans son rapport sur la Mission des Nations Unies en Colombie daté du 23 juin ([S/2017/539](#)), recommandait au Conseil de donner une suite favorable à la demande formulée par les parties, et l'invitait à l'autoriser à entreprendre à titre provisoire certaines activités prévues dans le cadre du deuxième mandat, et à lancer immédiatement les préparatifs de la seconde mission.

3. Le 10 juillet 2017, par sa résolution [2366 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité créait la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour une période initiale de douze mois, et décidait que toutes les activités de vérification débuteraient le 26 septembre, dès l'achèvement du mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie le 25 septembre. Il y priait par ailleurs le Secrétaire général de lancer immédiatement les préparatifs, notamment sur le terrain, et de lui présenter des recommandations détaillées sur la dimension, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission de vérification dans un délai de 45 jours.

4. Se fondant sur les dispositions de la résolution [2366 \(2017\)](#) et à l'issue d'une planification intégrée, le Secrétaire général, dans un rapport daté du 30 août ([S/2017/745](#)), présentait des recommandations relatives aux caractéristiques de la Mission de vérification. Dans sa résolution [2377 \(2017\)](#), le Conseil accueillait avec satisfaction ce rapport et approuvait les recommandations qui y figuraient concernant la dimension, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission.

5. Les tâches et objectifs de la Mission de vérification sont énoncées dans les résolutions [2366 \(2017\)](#) et [2377 \(2017\)](#) du Conseil, qui précisent qu'il incombe à celle-ci de contrôler la mise en application des clauses 3.2 et 3.4 de l'Accord final.

Ces clauses précisent les obligations faites aux deux parties concernant la réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP, et elles énoncent les garanties de sécurité personnelle et collective des ex-combattants des FARC-EP et de leur famille ainsi que des mesures de sécurité et de protection des communautés et des organisations sur les territoires touchés par le conflit.

6. Pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, la Mission continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec les parties, et en particulier avec les organismes de vérification compétents créés en vertu de l'Accord final aux fins de contrôler et d'étayer la mise en œuvre de certains aspects de l'Accord, tels que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix, le Conseil national de réintégration et la Commission nationale des garanties de sécurité. Elle collaborera également de près avec les autorités nationales, régionales et locales, les communautés et les organisations et d'autres protagonistes pour s'assurer de l'application effective de la réintégration et des garanties de sécurité.

Coopération avec d'autres entités

7. Outre la vérification, la Mission est tenue, de par la nature de son mandat, d'intensifier le dialogue, la liaison et la coordination avec bon nombre de parties concernées : autorités locales, société civile, politiciens, secteur privé et communauté internationale. De plus, pour prêter un appui adéquat à la police et aux forces militaires colombiennes, qui seront chargées d'appliquer les principaux aspects de l'Accord final, il lui faudra disposer d'observateurs internationaux non armés ayant acquis une expérience au sein de forces de police ou militaires pour dialoguer avec les plus hauts responsables de l'architecture de sécurité colombienne.

8. La Mission de vérification tirera parti des contacts que la précédente mission a noués avec les autorités nationales, régionales et locales, les médias, les milieux universitaires et le grand public pour mieux faire connaître le processus de paix et répondre aux questions et aux interrogations éventuelles concernant ses attributions ou la mise en œuvre de la paix.

9. La Mission resserrera également ses liens avec l'équipe de pays des Nations Unies et consolidera les dispositifs de coordination avec cette dernière. Cette question est appelée à prendre une plus grande importance dans la mesure où diverses entités des Nations Unies s'emploient à étayer la mise en œuvre de la paix. À l'issue de la planification intégrée, des groupes de coordination et d'échange d'informations entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont été créés – notamment pour ce qui touche expressément la réintégration et les garanties de sécurité – et les dispositifs de coordination en matière de gestion de l'information, de communication et de messagerie conjointe ont été étoffés. La Mission cherchera à partager ses locaux avec ceux qu'occupent les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, tant localement que sur le plan régional, l'objet étant d'opérer un maximum d'économies et d'améliorer la coordination.

Résultats obtenus

10. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution [2261 \(2016\)](#), avait défini le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie, qui s'est achevée le 25 septembre 2017 après avoir atteint les objectifs généraux qui lui avaient été fixés, à savoir surveiller et vérifier le cessez-le-feu et la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs, entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP ainsi que le dépôt des armes. Elle a, à cet égard, contribué à plusieurs tâches, notamment pour ce qui est

du respect par les deux parties au conflit des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités bilatéraux et définitifs, y compris le protocole de cessez-le-feu du 13 octobre 2016, ainsi que de la mise en œuvre effective du Mécanisme tripartite établi par les parties afin de surveiller et de vérifier le respect de l'accord de cessez-le-feu.

11. Le Conseil de sécurité avait chargé la Mission des Nations Unies en Colombie d'entreprendre à titre provisoire, et à compter du 10 juillet, les tâches confiées à la Mission de vérification en vertu de la résolution 2366 (2017). La Mission a donc mis en place des équipes de transition locales et régionales chargées de surveiller et de vérifier l'application initiale des clauses 3.2 et 3.4 de l'Accord final. Elle a désigné, au niveau national, des coordonnateurs aux fins de la vérification des garanties de sécurité et de la réintégration, et elle a réaffecté un petit effectif à l'appui de ces fonctions. Elle a de plus divulgué des directives portant sur la communication des informations aux niveaux local et régional et sur les modalités de transmission et d'analyse de celles-ci au niveau national.

12. En étroite collaboration avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a mis en place des dispositifs de coordination et d'échange d'informations, aux niveaux local et national. Des groupes de travail thématiques sur les garanties de sécurité et la réintégration, présidés conjointement, ont été constitués et ont tenu leurs premières réunions.

13. Afin d'assurer une transition sans heurt, comme les parties et le Conseil de sécurité le souhaitent, et pour se conformer à l'instruction du Secrétaire général selon laquelle la Mission de vérification serait tout à fait opérationnelle dès le premier jour, la Mission des Nations Unies en Colombie a entrepris un certain nombre d'activités préparatoires sur place. Elle s'est tout particulièrement employée à déterminer les effectifs ainsi que le nombre d'observateurs requis pour la Mission de vérification, à négocier avec les adjudicataires des marchés la possibilité d'adapter les contrats et de les transférer à la nouvelle mission, à réaliser des études de marché et à lancer les opérations préalables à la passation des marchés, et, enfin, à œuvrer avec le Gouvernement colombien à l'actualisation de l'accord sur le statut de la mission.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

14. Comme les parties l'avaient demandé et pour donner suite aux dispositions de la résolution 2366 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission de vérification devra être dotée de moyens lui permettant de s'acquitter de son mandat aux niveaux national, régional et local. Elle a donc procédé à l'analyse approfondie des moyens dont elle a besoin, compte tenu des diverses zones d'opérations sur le plan géographique, pour exécuter les activités de vérification, et elle a, pour ce faire, cerné divers facteurs en rapport avec les zones déclarées prioritaires aux fins de la mise en œuvre de la paix, évalué les facteurs de risque, et étudié les enseignements tirés des activités de vérification initiales entreprises par la Mission des Nations Unies en Colombie. Se fondant sur les résultats de cette analyse, la Mission de vérification a examiné quatre impératifs au regard de sa présence sur le terrain :

a) Le maintien de son implantation dans chacun des 26 secteurs territoriaux de formation et de réintégration, ou non loin d'eux, dans lesquels les membres des FARC-EP sont en cours de réintégration et où des garanties sont données concernant leur sécurité;

b) Le déploiement dans les lieux désignés par le Gouvernement colombien comme prioritaires aux fins de la sécurité et la protection des communautés, compte tenu des facteurs de risque qui y sont manifestes. Il est prévu en effet que la Mission

accompagnera le programme global de consolidation de la paix établi par le Gouvernement, qui prévoit en particulier une plus grande implantation des institutions civiles, la fourniture de biens et services de base, des projets de développement rural et des programmes de remplacement des cultures illicites;

c) Le partage, dans toute la mesure possible, de locaux avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de maximiser la collaboration entre la Mission et le système des Nations Unies en Colombie;

d) La réimplantation en d'autres localités de certains bureaux régionaux pour lesquels l'expérience montre que leur emplacement actuel les empêche de contribuer au mieux aux activités locales de vérification.

15. Compte tenu de ce qui précède, la Mission de vérification serait pour l'essentiel déployée dans les mêmes lieux que la mission précédente – quartier général situé à Bogota, neuf bureaux régionaux et 26 équipes locales (une par secteur territorial de formation et de réintégration) – si ce n'est que : a) le Bureau régional de Bucaramanga serait transféré à Cúcuta (département de Norte de Santander), où il serait mieux à même de prêter appui aux équipes de la région, et où les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont implantés; b) un bureau régional serait créé à Pasto (département de Nariño), étant donné que le bureau régional situé à Popayán n'est pas, du fait de son éloignement, en mesure de prêter un appui adéquat aux équipes locales de Nariño (ceci permettrait de plus à la Mission de partager des locaux avec les membres de l'équipe de pays présents à Pasto); c) l'établissement de bureaux auxiliaires aux effectifs restreints dans les sept localités suivantes : Montería (département de Cordoue), Puerto Rico (département de Meta), Arauca (département d'Arauca), Mocoa (département de Putumayo), Apartadó (département d'Antioquia), Buenaventura (département de Valle del Cauca) et Barrancabermeja (département de Santander). La Mission sera de la sorte en mesure de couvrir les régions prioritaires au regard de son mandat, tant en ce qui concerne la réintégration que les garanties de sécurité. De plus, elle y partagera des locaux avec 9 des 13 équipes de coordination locale déployées par l'équipe de pays des Nations Unies, et donc d'accentuer la coordination.

16. La Mission de vérification se composera de personnel civil et d'observateurs internationaux non armés, déployés en équipes mixtes. Il sera fait en sorte que ces équipes disposent de compétences et d'expériences professionnelles aussi diversifiées que possible afin de pouvoir nouer des contacts avec le plus grand nombre possible de parties concernées et de protagonistes. Les attributions des forces militaires et de police colombiennes au regard de la sécurité des anciennes zones de conflit étant importantes, les observateurs internationaux non armés devront disposer de manière proportionnée de compétences militaires et de police. Ils seront choisis en fonction de critères établis : représentation équilibrée des deux sexes et des diverses régions géographiques, connaissance et expérience pratique des tâches de vérification ou encore respect des valeurs et principes des Nations Unies. En particulier, la Mission continuera de s'employer à maximiser le nombre de femmes dans toutes les fonctions et elle s'emploiera tout spécialement à collaborer étroitement avec les pays fournisseurs d'observateurs dans le but de les inciter à présenter des femmes pour occuper les postes correspondants.

17. L'analyse et le processus de planification intégrée mentionnés ci-dessus font apparaître que l'effectif nécessaire à l'exécution efficace et efficiente du mandat de la Mission s'élève à 513 personnes, dont 120 observateurs internationaux non armés, le reste se composant de personnel civil et de Volontaires des Nations Unies. Afin d'obtenir les compétences les plus étendues au sein des équipes mixtes, il est proposé d'y inclure un grand nombre de personnes recrutés sur le plan national et de Volontaires des Nations Unies.

18. Conformément à la résolution 2366 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission exécutera ses activités en coordination avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie, chacune pour ce qui relève de sa compétence. Il faudra mettre en place de puissants dispositifs de coordination avec les entités des Nations Unies pour assurer la cohérence de l'appui prêté aux fins de l'exécution de l'Accord final, tout en respectant les compétences respectives de chacune. Ces arrangements, exposés ci-dessus, exigent que la Mission dispose d'une unité administrative de coordination aux effectifs restreints.

Appui à la Mission

19. Contrairement à la Mission des Nations Unies en Colombie, la Mission de vérification ne sera pas intégrée dans un mécanisme tripartite par lequel le Gouvernement fournissait des services. Elle sera donc seule responsable de l'ensemble des services d'appui à la mission. Cette réorientation vers l'autonomie, conjuguée à l'augmentation du nombre de localités où la Mission sera présente, à l'éloignement des secteurs dans lesquelles elle sera déployée comme à l'étendue et à la diversité considérables de l'environnement opérationnel, entraînera une augmentation de la demande d'appui et de la complexité de celui-ci. Il faudra donc étoffer la capacité d'appui de la Mission et consolider sa présence.

20. Faisant fond sur l'expérience acquise au cours de la mission précédente, la Mission de vérification se chargera de la passation de marchés pour tous les services d'appui. Afin de maximiser l'efficacité et d'assurer une transition sans heurt, elle adaptera et reprendra à son compte, chaque fois que possible et rentable, et à condition que cela puisse se faire en temps voulu, les marchés adjugés et les accords conclus. Dans le cas contraire, elle établira de nouveaux contrats, au besoin en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Elle collaborera également de très près avec les équipes opérationnelles et logistiques du système des Nations Unies en Colombie afin de déterminer s'il est possible que les équipes locales et régionales partagent des locaux avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, si des économies d'échelle peuvent être opérées ou encore si elle peut se servir des arrangements mis en place par l'équipe.

21. Les principaux domaines d'activité dans lesquels la Mission se chargera de services précédemment assurés par le Gouvernement colombien sont les transports terrestres, l'établissement de bases dans les 26 secteurs territoriaux de formation et de réintégration ainsi que les services essentiels correspondants, et la mise en place de bureaux dans les neuf localités régionales et les sept localités sous-régionales à partir desquelles elle doit opérer. En ce qui concerne les transports, l'analyse coûts-avantages circonstanciée d'une série d'options a été entreprise, dans le but de maximiser la rentabilité par la mise à disposition d'un parc de véhicules choisis en fonction des différents besoins en matière de mobilité et de sécurité aux niveaux national, régional et local. S'agissant des installations locales, diverses options sont envisagées, notamment la location, avec services et entretien, de petites bases composées d'éléments en préfabriqué, la location de caravanes regroupées en un même lieu, ou encore la remise en état d'installations temporaires dans les bases des FARC-EP.

22. Par ailleurs, en raison de l'étendue de la zone d'opérations, des caractéristiques de leur topographie (en particulier des trois grandes chaînes de montagnes qui morcellent la Colombie) et de l'éloignement de nombre des sites, il faudra prévoir des moyens aériens, quoiqu'en petit nombre. Ceci s'est avéré essentiel, lors de la précédente mission, pour assurer les opérations relatives au démantèlement des caches d'armes des FARC dans des régions éloignées, les interventions en cas de crise, la logistique, la liaison et les déplacements de hauts

responsables. L'analyse coûts-avantages, par la Mission de vérification, des différentes possibilités d'obtenir des services aériens auprès d'entreprises locales fait apparaître qu'il n'existe actuellement aucune compagnie aérienne opérant sur l'ensemble du territoire ou dans la région qui dispose de l'immatriculation et de la certification permettant à ses appareils d'être exploités dans le cadre d'un accord concernant les moyens en attente. Par conséquent, et uniquement pour la période budgétaire considérée, il faudrait proroger le contrat conclu pour la précédente mission jusqu'à ce que la Mission de vérification puisse conclure un accord concernant des moyens en attente. Dans le but de faciliter ce processus, elle collaborera étroitement avec les autorités de l'aviation civile, les prestataires de services et la Section du transport aérien de la Division du soutien logistique (Département de l'appui aux missions) l'objet étant d'aider à l'immatriculation et à la certification de prestataires nationaux et régionaux dans le respect des règles et règlements de l'ONU.

Sécurité

23. Le Gouvernement colombien est souverainement responsable de la sûreté et de la sécurité de tout le personnel des Nations Unies en Colombie. En étroite collaboration avec la police nationale et les autres organismes de sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité mettra en place un dispositif qui concilie l'impératif pour la Mission de s'acquitter effectivement de son mandat et l'exigence de le faire en toute sécurité.

24. Les opérations de l'équipe en Colombie du système de gestion de la sécurité des Nations Unies seront uniformisées de sorte qu'elle puisse prêter des services de sûreté et de sécurité aux personnels concernés. Au niveau national, la Mission tirera parti du système de gestion de la sécurité en place et elle y prendra part. Au niveau régional, elle déploiera des agents de sécurité et des assistants à la sécurité qui aideront le chef du Bureau régional à assurer la sûreté et l'efficacité des opérations au niveau régional, et qui superviseront la prestation de services de sûreté et de sécurité au niveau local.

Tableau 1

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Contrôler la mise en application effective, par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), des clauses 3.2 et 3.4 de l'Accord final : réintégration politique, économique et sociale des membres des FARC-EP (clause 3.2) et garanties de sécurité concernant les ex-combattants des FARC-EP, les membres du nouveau parti politique, leurs familles ainsi que les communautés et les organisations sur les territoires (clause 3.4).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>			
		<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>
a) Le nouveau parti politique des FARC-EP et le mouvement politique Voces de Paz ont accès aux médias et aux organes représentatifs désignés dans l'Accord final	i) Le mouvement politique Voces de Paz et le nouveau parti politique créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale accèdent sans restriction au Congrès	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		
	ii) Le représentant des FARC-EP accède sans restriction au Conseil électoral national	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		

Réalizations escomptes	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018	2017	2016	2015
	iii) Le nombre des réclamations concernant les entraves à l'action politique locale, régionale et nationale du parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale demeure limité	Objectif Estimation Nombre effectif	<20		
	iv) Le nombre des réclamations concernant les entraves à l'accès aux médias locaux, régionaux et nationaux du parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale demeure limité	Objectif Estimation Nombre effectif	<20		
b) Les ex-combattants des FARC-EP qui sont enregistrés participent activement aux programmes et projets de réintégration individuelle et collective	i) Pourcentage de projets et programmes socialement productifs présentés au Conseil national de réintégration et déclarés viables par ce dernier	Objectif Estimation Nombre effectif	80		
	ii) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP prenant part à des opérations formelles de réintégration, qu'elles soient individuelles ou collectives	Objectif Estimation Nombre effectif	80		
c) Les ex-combattants des FARC-EP qui sont enregistrés reçoivent une aide financière, comme le prévoient les dispositions de l'Accord final.	i) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP ayant perçu l'allocation de normalisation de 2 millions de pesos colombiens	Objectif Estimation Nombre effectif	100		
	ii) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP ayant perçu l'allocation de base mensuelle	Objectif Estimation Nombre effectif	100		
	iii) Pourcentage d'anciens membres des FARC-EP ayant perçu l'aide financière, se montant à 8 millions de pesos colombiens, aux fins de la réalisation de projets socialement productifs	Objectif Estimation Nombre effectif	100		
	iv) Le nombre des réclamations concernant le non-versement des montants prévus ou les problèmes concernant leur décaissement demeure limité	Objectif Estimation Nombre effectif	<10		
d) Les dispositions institutionnelles d'exécution convenues sont effectivement mises en place	i) Les sections territoriales du Conseil national de réintégration sont établies selon les directives de ce dernier	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		
	ii) Les organes d'exécution (Conseil national de réintégration, Agence pour la réintégration et la normalisation et Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord final) se réunissent régulièrement pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en matière de réintégration	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		

Réalizations escomptes	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018	2017	2016	2015
e) L'application effective des garanties de sécurité dénote une amélioration de la sécurité des ex-combattants, des communautés et des organisations dans les territoires	i) Le nombre des réclamations concernant des incidents qui font apparaître des problèmes d'application des mesures de sécurité et de protection individuelles et collectives en faveur des membres du nouveau parti ou mouvement politique et de leurs familles, ainsi que d'anciens membres des FARC-EP demeure limité	Objectif Estimation Nombre effectif	<5		
	ii) Le nombre des réclamations concernant des incidents qui font apparaître un défaut d'application des mesures individuelles et collectives de sécurité et de protection des communautés et des organisations dans les territoires demeure limité	Objectif Estimation Nombre effectif	<5		
f) Les dispositions institutionnelles d'exécution convenues sont effectivement mises en place	i) Des mesures de sécurité et de protection sont prises et exécutées	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		
	ii) L'unité spéciale du Bureau du Procureur général est mise en place et les sections territoriales s'acquittent de leurs tâches	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		
	iii) Les organes d'exécution compétents (Commission nationale des garanties de sécurité, Sous-direction spécialisée chargée de la sécurité et de la protection, Bureau du Défenseur du peuple et Bureau du Procureur général) se réunissent régulièrement pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		
g) Il est dûment tenu compte, dans l'élaboration et l'exécution des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité, de la problématique hommes-femmes	i) Mesure dans laquelle les besoins des femmes sont déterminés et pris en compte dans la formulation des garanties de sécurité et des politiques de réintégration (en pourcentage)	Objectif Estimation Nombre effectif	100		
	ii) Les organisations féminines sont consultées et prennent une part active à l'élaboration et à l'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		
	iii) L'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration est conforme aux dispositions relatives à la problématique hommes-femmes de l'Accord final	Objectif Estimation Nombre effectif	Oui		

Réalizations escomptes	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018	2017	2016	2015
h) Les groupes, organisations et communautés des diverses ethnies sont dûment associés à l'élaboration et à l'exécution des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité	i) Mesure dans laquelle les besoins des groupes ethniques sont déterminés et pris en compte dans la formulation des garanties de sécurité et des politiques de réintégration (en pourcentage)	Objectif	100		
		Estimation			
		Nombre effectif			
	ii) Les organisations ethniques sont consultées et prennent une part active à l'élaboration et à l'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration	Objectif	Oui		
		Estimation			
		Nombre effectif			
	iii) L'application des garanties de sécurité et des politiques de réintégration est conforme aux dispositions de l'Accord final relatives aux groupes ethniques	Objectif	Oui		
		Estimation			
		Nombre effectif			
i) Il est dûment tenu compte, dans l'élaboration et l'exécution des mesures et programmes relatifs aux garanties de sécurité, des questions relatives aux enfants ex-combattants	Objectif	Oui			
	Estimation				
	Nombre effectif				

Produits

- Analyse hebdomadaire des tendances et rapports périodiques sur l'accès aux médias et aux organes de représentation du nouveau parti politique créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale (52 analyses, et 12 rapports)
- Rapports ponctuels et acheminement rapide des éventuelles réclamations concernant les entraves à l'accès aux médias et aux organes de représentation ou à l'action politique locale, régionale et nationale du parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale (12)
- Réunions hebdomadaires avec les représentants des FARC-EP, les autorités locales, les représentants des communautés et les protagonistes concernés aux niveaux local, régional et national pour s'assurer que le nouveau parti créé à l'occasion de l'intégration des FARC-EP à la vie politique légale a accès à l'action politique (52)
- Analyse mensuelle des tendances et rapports périodiques sur la participation des ex-combattants des FARC-EP aux programmes et projets de réintégration (12 analyses et 12 rapports)
- Rapports ponctuels et acheminement rapide des éventuelles réclamations concernant le non-versement des montants prévus dans l'Accord final ou les problèmes relatifs à leur décaissement (12)
- Réunions hebdomadaires avec les représentants des FARC-EP, les autorités locales, les représentants des communautés, le secteur privé et les parties concernées aux niveaux local, régional et national pour s'assurer de la participation des ex-combattants des FARC-EP aux processus de réintégration et régler les problèmes en rapport avec les éventuelles entraves au décaissement de l'aide (12)
- Analyse mensuelle des tendances et rapports hebdomadaires sur l'application des mesures et programmes de sécurité et leurs incidences sur la sécurité des ex-combattants des FARC-EP et leurs familles, ainsi que sur les communautés et organisations dans les territoires (12 analyses et 52 rapports)
- Rapports ponctuels et acheminement rapide des éventuelles réclamations concernant le défaut d'application des garanties de sécurité en faveur des ex-combattants, des membres du nouveau parti politique ainsi que des communautés et organisations dans les territoires (12)

- Réunions hebdomadaires avec les représentants des FARC-EP, les autorités locales, particulièrement les responsables de l'ordre public, les représentants des communautés et des organisations concernées, aux niveaux local, régional et national, pour s'assurer des progrès de l'application des mesures et programmes de sécurité et déterminer leurs incidences sur la sécurité dans les territoires (52)
- Organisation de visites dans les villages, aux heures de bureau, afin de recueillir les rapports et les faits nouveaux concernant la réintégration et la sécurité (52)
- Élaboration d'une stratégie visant expressément à contrôler que les mesures de réintégration et les garanties de sécurité tiennent compte de la problématique hommes-femmes, de l'origine ethnique et de l'impératif de protéger les enfants, respectivement, comme l'exigent les dispositions de l'Accord final (1)
- Réunions périodiques avec le forum de haut niveau concernant les groupes ethniques et les femmes chargé de s'assurer de l'exécution des dispositions de l'Accord final (12)
- Réunions périodiques avec les organisations ethniques, les organisations féminines et les organisations de protection des enfants pour les informer des progrès réalisés dans l'intégration des trois approches transversales en matière d'application des garanties de sécurité et du processus de réintégration, cerner les difficultés et recueillir leurs réactions (12)

Facteurs externes

25. La Mission de vérification devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties maintiennent leur engagement à respecter l'accord de cessez-le-feu; b) le Congrès maintient son engagement à adopter les textes d'exécution des dispositions de l'Accord final; les conditions de sécurité demeurent stables dans les zones d'opération de la Mission et là où d'autres groupes armés sont présents; d) des fonds budgétaires sont alloués à l'exécution des principales dispositions de l'Accord final.

Tableau 2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2017			Montants nécessaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018		Variation (2017-2018)	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses		Total	Dépenses non renouvelables	Crédits ouverts pour 2017	Augmentation (diminution)
		Variation					
	(1)	(2)	(3)=(2)-(1)	(4)	(5)	(6)	(7)=(4)-(6)
Militaires et personnel de police	–	1 475,5	1 475,5	4 016,1	–	–	4 016,1
Personnel civil	–	5 515,1	5 515,1	26 730,7	–	–	26 730,7
Dépenses opérationnelles	–	8 728,8	8 728,8	42 824,6	6 589,3	–	42 824,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	–	15 719,4	15 719,4	73 571,4	6 589,3	–	73 571,4

Tableau 3
Positions

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Services de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif approuvé pour 2018	1	1	1	6	20	40	45	1	115	38	1	154	72	82	85	393
Variation	1	1	1	6	20	40	45	1	115	38	1	154	72	82	85	393

26. Le montant demandé pour 2017 (15 719 400 dollars, déduction faite des contributions du personnel) permettra de couvrir les opérations de la Mission de vérification pour la période allant de son lancement, le 26 septembre, au 31 décembre 2017. Le Secrétaire général entend employer le solde inutilisé des crédits ouverts pour la Mission des Nations Unies en Colombie pour l'exercice 2016-2017, soit 9 240 300 dollars, pour financer une partie de ces dépenses. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétaire général avait prié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'approuver un engagement de dépenses se montant à 6 479 100 dollars, destiné à financer les dépenses supplémentaires de la Mission de vérification. Les crédits destinés à couvrir l'engagement que le Comité consultatif aura autorisé seront demandés lors de la présentation du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017.

27. Les prévisions de dépenses relatives à la Mission de vérification pour 2018, qui se montent à 73 571 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) couvrent les services de 120 observateurs internationaux non armés (4 016 100 dollars) ainsi que les traitements et dépenses communes de personnel correspondant à un effectif de 154 personnes recrutées sur le plan international (18 359 800 dollars) et 154 autres recrutées sur le plan national (6 154 100 dollars), ainsi que de 85 Volontaires des Nations Unies (2 216 800 dollars). Elles couvriront de plus les dépenses opérationnelles (42 824 600 dollars) : consultants (591 700 dollars), voyages (2 445 400 dollars), installations et infrastructures (14 184 900 dollars), transports terrestres (3 627 700 dollars), transports aériens (8 367 900 dollars), transports maritimes ou fluviaux (392 400 dollars), transmissions (7 877 900 dollars), informatique (3 025 600 dollars), services médicaux (575 800 dollars) et fournitures, services et matériels divers (1 735 300 dollars).

28. Le tableau d'effectifs demandé pour la Mission de vérification en 2018 suppose la création de 393 postes civils, comme indiqué au tableau 3 ci-dessus. Comme l'exige la résolution 2366 (2017) du Conseil de sécurité, la Mission devra être en mesure de s'acquitter de son mandat aux niveaux national, régional et local. Elle se composera aussi bien de personnel civil que d'observateurs internationaux non armés, déployés en équipes mixtes.

Ressources extrabudgétaires

29. Il n'est pas prévu de demander des ressources extrabudgétaires au titre de la Mission de vérification pour 2018.
